

Laval Agglomération
Département de la Mayenne
LE BOURGNEUF-LA-FORET - 5 - B

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019
Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:2 500





PRIGENT & ASSOCIÉS
Architectes d'urbanisme
100A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement nord de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 24	408
Aménagement nord de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 24	661
Aménagement nord de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 24	404
Aménagement nord de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 24	476
Aménagement nord de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 24	1079
Accès La Maloiserie et sortie plateau / Bénéficiaire : Commune	ER N° 25	1779
Lignes RD 123 et VC au Mas / Bénéficiaire : Commune	ER N° 26	1173
Extension de la Place de la Tannerie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 27	1265
Extension du cimetière / Bénéficiaire : Commune	ER N° 28	4027
Extension du terrain de football / Bénéficiaire : Commune	ER N° 29	16611
Aménagement sud de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 30	1174
Aménagement sud de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 30	1878
Aménagement sud de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 30	1336
Aménagement sud de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 30	991

Références DAP	Nom	SURFACE (en m²)
53039 - DAP N° 1	Le Pré Poirin	11389
53038 - DAP N° 2	La Petite Berles	21164
53039 - DAP N° 1	La Maloiserie	44396

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 15 - Marges de recul
- 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Us - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Ab - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- Af - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Ash - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nac - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nap - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasses et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

Autres symboles :

- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

